



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Bilan d'Exécution - 2009

En application de la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat, au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics.

SOMMAIRE

	Page	<i>services référents</i>
Le PAE déployé au MAEE – lettre d'introduction	3	
Indicateurs du fonds financiers	6	
Bilan d'Exécution PAE 2009		<i>services référents</i>
1. Matériels de bureautique.....	9	(DSI)
2. Solutions d'impression.....	11	(DSI)
3. Papier.....	14	(SCA – SIL/SCL)
4. Fournitures de bureau.....	16	(SCA – SIL/SCL)
5. Alimentation	18	(MAS)
6. Vêtements	20	(SCA – SIL/SCL)
7. Mobilier	21	(SIL)
8. Bois et produits dérivés.....	23	(SIL/SCL)
9. Nettoyage des locaux.....	24	(SIL/SCL)
10. Gestion des déchets.....	26	(SIL – DSI)
11. Espaces verts et non bâtis.....	28	(SIL)
12. Voitures particulières.....	30	(SIL/SCL)
13. Formation et sensibilisation à l'écoconduite.....	32	(DRH – SCA – SIL/SCL)
14. Déplacements.....	33	(DAF – DSI – SIL)
15. Energie et eau (achat et gestion des fluides).....	35	(SIL)
16. Eclairage.....	37	(SIL/SCL)
17. Bilan des consommations énergétiques et des émissions de ges	38	(SIL)
18. Formation	39	(DRH – SCA)
19. Achats socialement responsables.....	41	(SCA)
20. Responsabilité sociale de l'Etat (égalité des chances, recrutement et parité)....	43	(DRH)
ANNEXES	46	
ANNEXE 1 Répartition du Plafond d'emplois (en ETP)		
ANNEXE 2 Lancement des Audits Energétiques		
ANNEXE 3 Mise en service Outils expert de suivi des fluides		
ANNEXE 4 Voitures particulières achetées ou louées en 2009		
ANNEXE 5 Consommation de papier en 2009		
ANNEXE 6 Imprimantes et copieurs en 2009		
ANNEXE 7 Consommation Fluides par comptes PCE en 2009		

Le PAE déployé au MAEE

« L' 'autorité de l'exemple est, comme presque partout plus forte que celle de la volonté. »
Maréchal de Belle Isle

L'environnement et le développement durable sont devenus des enjeux diplomatiques majeurs : qu'il s'agisse de la prévention du changement climatique, de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre la désertification ou encore de la régulation de l'exploitation des ressources halieutiques, la négociation internationale a changé d'échelle et les hommes comme les structures du ministère des affaires étrangères et européennes ont intégré ces réalités nouvelles.

Cependant, il restait à mettre notre propre organisation en accord avec les positions défendues sur le plan diplomatique. À ce titre, la circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses administrations et de ses services constitue une très bonne opportunité, car elle incite notre ministère à illustrer en interne les pratiques qu'il contribue à promouvoir à l'international.

Sa mise en œuvre exige des engagements immédiats et concrets tout en s'inscrivant dans la durée. L'exemplarité est une source de motivation, bien qu'elle soit en même temps révélatrice de certains errements et parfois porteuse de difficultés. Elle suscite un véritable intérêt pour des agents qui se sentent naturellement citoyens du monde et croient fondamentalement à la vocation de la France à porter des messages universels.

Dès l'élaboration de son Plan Administration Exemplaïre et dans la perspective du présent rapport annuel, qui constitue un premier bilan d'étape, le ministère des affaires étrangères et européennes s'est efforcé d'intégrer dans son mode de fonctionnement des mesures nouvelles, respectueuses du développement durable. La poursuite des indicateurs de performance environnementale du fonds financier 2010-2013 ont eu, à cet égard, un effet mobilisateur et fortement incitatif.

Un ministère en marche vers l'exemplarité

En 2009, l'appropriation et l'assimilation des préconisations de la circulaire du 3 décembre 2008 se sont traduites de différentes façons, notamment à travers :

- l'élaboration du premier Plan administration exemplaïre du ministère avec une présentation élargie de ses enjeux en termes de développement durable, de respect de l'environnement, de progrès social et d'égalité professionnelle ;
- la prise en compte, au sens le plus large, des critères d'écoresponsabilité dans le nouveau schéma organisationnel des services, s'agissant en particulier des affaires immobilières et de la logistique ;
- l'implication de toutes nos structures à l'étranger afin, en dépit de leur exclusion du champ d'application de la circulaire pour des raisons de bons sens, d'en faire les vitrines des savoir-faire français en matière de technologies vertes et les témoins des engagements nationaux dans la lutte contre le réchauffement climatique.

En 2010, plusieurs décisions importantes sont intervenues en complément :

- ouverture d'une rubrique « développement durable et administration exemplaïre » sur l'*intranet* du ministère qui permet à chaque agent d'accéder à un portail réunissant toutes les ressources internes et externes utiles à son information et contribue à la promotion des comportements écoresponsables ;
- diffusion des initiatives en faveur du développement durable prises dans le réseau diplomatique et consulaire et élaboration d'une charte générique du développement durable à adapter localement ;
- introduction dans la formation initiale de tout nouvel agent d'un module d'écoresponsabilité ;

- mise en place d'un marché multiservice sur les sites parisiens (maintenance multitechnique, nettoyage, gestion des déchets et des espaces verts), assorti d'une obligation de résultats en matière de développement durable.

L'année 2010 sera également celle de la réalisation du bilan carbone qui avait été différée en raison de l'important projet de regroupement immobilier conduit en 2009 sur les nouveaux sites de La Convention et de La Courneuve.

La concomitance des travaux liés au bilan carbone, à la mise en place d'un outil de gestion des fluides et à la conduite d'audits énergétiques est de nature à produire des synergies intéressantes.

Les travaux du comité de pilotage du ministère en charge de l'Etat exemplaire ont mis en exergue la nécessité de :

- fixer des priorités claires à travers des actions transversales d'information et de sensibilisation ;
- mettre en place des conditions pérennes d'atteinte des indicateurs de performance du fonds financier pour la période 2009-2012 et au-delà ;
- tenir compte au mieux du taux de rotation des agents lié à la double vocation (administration centrale/étranger).

Ce triple constat est désormais unanimement partagé et fait d'ores et déjà l'objet d'actions spécifiques qui seront déclinées au deuxième semestre 2010.

Principales réalisations relevant du Plan administration exemplaire

En 2009, parmi toutes les réalisations du ministère sur la voie de l'exemplarité se rapportant aux 20 fiches thématiques du PAE, quelques-unes méritent d'être mentionnées :

- Fiche 2 - solutions d'impression. Le ministère a profité de son installation sur les sites de La Courneuve et de Convention pour installer en moyenne sur ces sites une imprimante réseau pour 4 agents et un copieur multifonctions pour 12 à 15 agents.

- Fiche 3 – papier. L'approvisionnement en papier, à l'exception des produits hors standard destinés à l'atelier de reprographie, porte sur des produits écoresponsables à 100%.

- Fiche 11 - espaces verts et non bâtis. Création dans la Cour d'Honneur de l'Hôtel du Ministre d'un espace végétalisé important. Aménagement sur le site de La Courneuve dédié aux Archives diplomatiques d'un bassin de rétention offrant une fonction d'agrément et un traitement écologique des eaux pluviales.

- Fiche 12 - voitures particulières. Réduction de 15% du parc automobile de l'administration centrale entre 2006 et 2009. Remplacement systématique des véhicules par des modèles moins polluants et de gamme inférieure.

- Fiche 14 : déplacements. Mise en place de dispositifs de vidéoconférence sur tous les sites français et dans la plupart des postes, notamment dans les pays à réseau (Allemagne, Chine, Etats-Unis...).

En 2010, la mise en oeuvre du PAE s'est également traduite par des réalisations emblématiques :

- Fiche 10 – gestion des déchets. Le tri sélectif des déchets est effectif sur tous les sites, y compris pour les matériels de bureautique.

- Fiche 11 - espaces verts et non bâtis. Création d'un potager « bio » à caractère social et pédagogique au château de la Celle Saint-Cloud. Cette initiative est conduite en partenariat avec une structure départementale d'insertion par le travail de jeunes handicapés et avec la mairie qui y organisera des visites pour les écoles primaires.

- Fiche 13 - formation et sensibilisation à l'écoconduite. La totalité des conducteurs aura bénéficié d'une formation à l'écoresponsabilité et au risque routier au 31 décembre 2010.

- Fiche 19 - achats socialement responsables. Le ministère étudie désormais systématiquement la possibilité d'introduire des clauses sociales dans les nouveaux marchés qu'il contracte, notamment dans le marché « multitravaux » en cours de rédaction.

Poursuite des indicateurs du fonds financier

La mobilisation des services pour remplir les indicateurs du fonds financier 2009 –2012 a été importante, particulièrement au sein de la direction générale de l'administration et de la modernisation.

En 2009, la totalité des indicateurs aura été remplie même s'il convient de rappeler que la remise du PAE avait été différée, en concertation avec le commissariat général au développement durable, du fait de la portée évidente sur les enjeux du développement durable de notre importante opération de regroupement immobilier.

Pour 2010, le ministère sera confronté à la difficulté d'atteinte de certains objectifs très ambitieux, comme celui de la réduction de 10% en euros de la quantité d'énergie consommée par agent. La sophistication excessive des gestions techniques informatisées de nouveaux sites de Convention et de la Courneuve pourrait s'avérer pénalisante pour une durée de 2 à 3 ans, nécessaire à la stabilisation des performances des bâtiments.

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour proposer au commissariat général au développement durable 3 indicateurs qui viendront se substituer à ceux s'appliquant dans les autres ministères à leurs services déconcentrés.

Pour le ministère des affaires étrangères et européennes, la recherche de l'exemplarité en matière de développement durable constitue déjà depuis longtemps bien plus qu'une ambition, une triple exigence environnementale, économique et sociale.

INDICATEURS DU FONDS FINANCIER

Calcul des ETP

Un certain nombre d'indicateurs sont calculés par agent.

La consommation d'ETP déclarée en décembre 2009 - tous programmes et toutes catégories LOLF confondues - s'élève, pour la centrale, à 3.613,27 ETP.

Il est important de noter que le chiffre d'ETP est bien inférieur au nombre d'agents moyens. Ainsi, il a été estimé que ce chiffre minimise de 500 personnes environ le nombre d'employés. Le service informatique suit le nombre de connexions moyennes avec adresses électroniques courriels différentes.

Le nombre de personnes en tant partiel explique une partie de cette différence.

L'effet est moindre quant aux indicateurs dans la mesure où ce chiffre est calculé selon la même méthode chaque année et qu'il s'agit d'objectifs de réduction et non de cibles précises par agents pour certains indicateurs.

Cf annexe 1 pour le mode de calcul

Remise du Plan Administration Exempleire

Le PAE a été transmis le 7 juillet 2009.

Le MAEE a connu d'importantes réformes structurelles au premier trimestre 2009. Une grande partie des services a été regroupé sur les nouveaux sites de La Courneuve et Convention. Ainsi afin d'établir, un PAE sur des données réelles et constatées, M. Romatet avait demandé de différer d'un trimestre l'élaboration du Plan Administration Exempleire.

Remise du Bilan Social 2008

Le bilan Social a été remis par M. Romatet le 11 décembre 2009, conformément à la première date butoir communiquée par le CGDD.

Taux de Lancement des audits énergétiques des bâtiments au 31/12

Le MAEE a lancé des audits énergétiques pour 82% des sites de son administration centrale (82% en Shon / 102011m², 83% en SUB / 76940m²). Il s'agit des sites de Convention, Quai d'Orsay et Nantes qui sont en cours ou ont déjà été réalisés.

Cf Justificatif en pj (manque les marchés)

Mise en service ou commande d'un outil expert de suivi des fluides, au 31/12

Un outil de suivi des fluides a été mis en place sur l'ensemble des sites.

Il a été intégré au marché multiservices pour les sites parisiens afin d'être coordonné avec les actions menées de réduction de consommation de fluide. Ce marché a pris effet le 1^{er} janvier 2010 avec la société IDEX.

Pour le site de la Courneuve, il a été confié à la société EUROGEM.

Pour les sites Nantais, celui-ci a été confié à la société CASTELIS.

Cf contrat en pj.

Taux de voitures particulières achetées ou louées en 2009 dépassant le plafond de 130gCO₂/km au 31/12

Le taux de voitures achetées ou louées en 2009 dépassant le plafond de 130gCO₂/km est de 20%. 30 véhicules ont été achetés, dont 6 au dessus de 130g.
Le taux d'émission moyen des achats est de 129g soit lui-aussi en dessous de l'indicateur.
L'émission du parc auto a ainsi encore diminué en 2009 mais reste au dessus de 130g.
Cf tableau en annexe.

Nombre par agent de ramettes de papier à copier et de papier graphique blanc aux formats A4 et A3 au 31/12

La consommation de papier par agent au MAEE est de 24,64 ramettes.
Ce chiffre comprend les achats UGAP et la consommation d'un stock résiduel de papier qui existait à Nantes. Nantes disposait précédemment d'un magasin où les fournitures étaient disponibles, celui-ci a fermé en cours d'année 2009 .
Les justificatifs sont disponibles en annexes.

papier	Consommation 2009 (en ramettes)	Consommation par agents	Fournisseurs
Achat UGAP	83 670		UGAP
Conso Stock Magasin	5 357		Stock Nantes
Total	89 050	24,64	

Nombre par agent de copieurs et d'imprimantes achetés ou loués au 31/12

Le nombre par agent de copieurs et d'imprimantes achetés ou loués en 2009 est de 0,22.

Libellé	Consommation 2009	Consommation par agents
copieurs /MFP (location)	311	0,09
Imprimantes (achat)	517	0,14
Total	828	0,23

Ce chiffre de 2009 n'est pas une base représentative satisfaisante pour le MAEE :

- Le taux d'amortissement du parc est passé de 4 à 5 ans en 2009 et les achats ont donc été réduits d'autant cette année.
- En intégrant depuis 2009 les copieurs MFP partagés, le MAEE a réduit ses achats d'imprimantes individuelles ou partagées. Les achats/locations de copieurs/imprimantes ont été réduits de 38% entre 2007 et 2009 en administration centrale
- Les MFP sont déployés dans le cadre d'un programme de prestation à la page. Ainsi, les machines sont positionnées pour 12 agents et le MAEE paie un service de copie tout compris. Ce système est vertueux, le service prend en compte la maintenance et la gestion des appareils en fin de vie. Le coût de revient global à la page est **5 fois inférieur** à une impression sur une imprimante individuelle ou partagée.

En pj, les justificatifs d'achat.

Les achats font état de 1553 imprimantes.

Les achats de matériels informatiques sont faits collectivement pour l'administration centrale et les postes à l'étranger pour des raisons de sécurité de réseau.

Ainsi et afin de rester cohérent chaque année et en relation avec la répartition des agents, nous avons considéré que 1/3 de ces achats étaient déployés pour l'administration centrale.

Ce tiers correspond à la répartition des effectifs entre administration centrale et les postes à l'étranger, soit 517 imprimantes.

Cette même règle sera prise en compte chaque année.

Par ailleurs 311 copieurs MFP sont déployés. En Pj, le document envoyé par notre fournisseur des localisations de ces appareils.

Somme par Agents des Comptes PCE suivant

Les chiffres mentionnés ont été validés par deux sources.

- d'une part, par le service central des achats

- d'autre part, par le service budget de la direction financière

Ces chiffres sont issus du logiciel ACCORD.

En PJ le document excel fourni par le service du budget.

Comptes PCE	Libellé	Consommation 2009	Consommation par agents
606212	achats non stockés : électricité	1 932 305 €	535 €
606214 :	achats non stockés : fuels	17 323 €	5 €
606217 :	achats non stockés : chauffage urbain et réseaux de climatisation	766 524 €	212 €
606218 :	achats non stockés : autres produits énergétiques	59 940 €	17 €
606213 : Gaz	achats non stockés : gaz	374 269 €	104 €
total		3 150 361 €	872 €

FICHE N°1

Matériels de bureautique*

* sauf copieurs et imprimantes traités dans la fiche n°2

Fiches liées : 10, 14, 15, 17, 19

SERVICE
RÉFÉRENT

Direction des systèmes d'information (DSI)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Objectifs intermédiaires
<p>Limiter la consommation des ressources non renouvelables, réduire la consommation électrique et les déchets, améliorer le service rendu aux agents dans une optique de développement durable et traiter de façon optimale les produits en fin de vie.</p>	<p>Pour 2010 60% des nouveaux matériels achetés devront avoir soit des performances équivalentes à celles du référentiel TCO¹ et comporter un pourcentage minimal de matériaux recyclés, soit des performances équivalentes à celles de l'écolabel européen (ordinateurs et ordinateurs portables).</p>	<p><u>Dès 2008</u>, obligation de performances de consommation énergétique au moins égales à celles du référentiel Energy Star² pour tous les marchés³.</p>

- Pas d'indicateur prioritaire retenu -

**Stratégie Menée :**

L'achat des matériels s'effectue dans le cadre de marchés interministériels.

Depuis 2001, le MAEE s'appuie pour les postes de travail bureautique, sur un environnement de travail standardisé : « Environnement et Organisation Logicielle Evolutive » (EOLE), qui définit un poste de travail standard que chaque agent retrouve à l'administration centrale ou à l'étranger.

Le recyclage est systématique. Soit il est prévu dans le marché que le fournisseur reprenne le matériel, soit ce service est assuré par l'UGAP dans le cadre des marchés DEEE.

A partir de 2010, la version EOLE 2 va être déployée dans les services.

¹ TCO est un référentiel mis au point et contrôlé par la Confédération suédoise des employés professionnels (« Tjänstemännens Central Organisation ») http://www.tco.se/Templates/Page2_2319.aspx.

² Les spécifications techniques du référentiel Energy Star font l'objet de l'annexe C de l'accord entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et la Communauté européenne publié au JOUE n° L 381 du 28 décembre 2006 : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:381:026:0104:FR:PDF>. Voir également le site européen d'Energy Star : <http://www.eu-energystar.org/fr/index.html>.

³ Article 6 du règlement (CE) n° 106/2008 du 15 janvier 2008 (JOUE n° L 39 du 13 février 2008) : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:039:0001:0007:FR:PDF>.

Réalisations 2009

Les achats sont réalisés de manière centralisée. Tout équipement qu'il soit pour l'AC ou les postes à l'étranger respectent les mêmes normes. Les matériels sont acquis dans le cadre de marchés interministériels. Il a été notifié depuis 2008 dans le marché, les nécessités de conformité aux labels Energy Star@4.0 et EPEAT Gold, avec possibilité de reprise en fin de vie. Ce marché prévoit aussi la récupération des emballages et une extension de garantie à 3 ans.

Le renforcement de la sécurité des réseaux a permis de donner un accès à Internet sur le poste de travail EOLE via Firefox et ainsi permis de marginaliser les postes de travail dédiés à l'utilisation d'Internet. Ce sont ainsi environ 600 postes de travail qui ont été rationalisés.

L'amortissement des machines est passé à 5 ans⁴, la fabrication d'un ordinateur émet 24 fois plus de CO2 que lors de son utilisation.

L'année 2009 n'est donc pas représentative en terme de volume d'achat. Il s'agit exclusivement du modèle HP dc5850, dit « PC de bureau vert »⁵ Ce modèle respecte aussi le label 80PLUS.

Lors de la mise en service d'un nouveau poste, un rappel des meilleures pratiques en terme de consommation d'énergie est effectué (éteindre en fin de journée, mise en veille automatisée ou volontaire, limiter l'impression etc.)

Perspectives 2010

La version EOLE 2 va progressivement être déployée en 2010.

Pour plus de confort pour les agents, la station de travail conserve la même configuration. La fonction « veille » automatique sera paramétrée par défaut lors de l'installation.

Elle va permettre des gains en terme de consommation d'énergie et une optimisation d'utilisation des solutions d'impression MFP déployée.

Par ailleurs depuis le début 2010, une rubrique Eco-Gestes a été créée dans la rubrique « Etat Exemplaire » de Diplonet, l'intranet interne. On y retrouve les bonnes pratiques et les possibilités de paramétrage de son poste de travail pour limiter sa consommation. Des actualités régulières dynamisent la fréquentation de cette rubrique.

Le MAEE est en cours de développement de rubriques interactives sur les éco-gestes afin de faire passer ces messages de façon plus ludique. L'objectif est que ces outils soient utilisés dans les postes par les correspondants PAE locaux pour animer des actions de sensibilisation

Depuis début 2010, le MAEE a mis en place une nouvelle politique de gestion des matériels réformés, en accord avec des directives interministérielles et intervention syndicale : les matériels anciens peuvent faire l'objet d'une cession aux agents. Il n'y a donc que le matériel en panne qui fait l'objet de reprise.

⁴ <http://www.greenit.fr/article/materiel/24-fois-plus-de-co2-lors-de-la-fabrication-dun-ordinateur-que-lors-de-son-utilisati>

⁵ http://www.chefdentreprise.com/Breves/HP-presente-son-nouveau-PC-de-bureau-vert-le-dc5850--24827.htm&t=HP-presente-son-nouveau-PC-de-bureau-vert-le-dc5850-__

FICHE N°2

Solutions d'impression

* Copieurs, imprimantes et consommables informatiques

Fiches liées : 3, 10, 15, 17, 18, 19

SERVICE
RÉFÉRENT

Direction des systèmes d'information (DSI)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
Réduire la consommation de ressources non renouvelables, la production de déchets et les substances dangereuses pour la santé.	Pour 2010 a) Suppression des imprimantes à jet d'encre. b) Non-remplacement de 80% des imprimantes individuelles. c) Développement des copieurs multifonctions. d) 100% des cartouches laser ayant des caractéristiques équivalentes à celles de l'écolabel français (NF Environnement). e) 100% des cartouches d'impression usagées reprises par les prestataires ou par des structures d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou employant une majorité de personnes handicapées.	Indicateur du fonds financier 2009, 2010, 2011 et 2012. Réduction du parc de 10% chaque année de 2010 à 2012. Soit une réduction du parc de 30% de 2009 à 2012.

**Stratégie Menée :**

Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes procède depuis 2007 à la mise en place d'une politique de rationalisation de ses moyens d'impression accentuée dans le cadre de la mise en place de son marché 'copieur multifonctions' (MFP) datant de 2009.

Les règles retenues sont les suivantes :

- 1 imprimante locale pour tout bureau individuel (poste de responsabilité/accès à l'application schuman),
- 1 imprimante réseau tous les 4 postes de travail dans un même espace,
- 1 MFP pour 12 à 15 postes de travail dans un même espace.

Cette rationalisation de déploiement des matériels d'impression a, en particulier, été appliquée en 2009 lors de l'installation des agents dans les bureaux des deux nouveaux sites de Convention et de La Courneuve, pour lesquels 1400 postes de travail étaient concernés.

La stratégie consiste à déployer cette même règle pour l'ensemble des sites métropolitains.

Indicateurs de suivi :

Au delà des indicateurs du fonds financier, les indicateurs de suivi sont intéressants car ils prennent en compte la notion de postes de travail et non d'ETP. Il sont de bons référents.

Le MAEE s'est efforcé de calculer les 4 indicateurs mais pour le suivi, il utilisera davantage les indicateurs de parcs déployés que ceux d'achats. Il les intégrera en amont dans sa politique d'acquisition pour évoluer favorablement vers l'objectif fixé de réduction du parc.

En effet, l'année 2009 n'est pas significative en terme d'achat de poste de travail. C'est une année du passage d'amortissement à 5 ans et l'indicateur 2B n'apporte pas d'enseignement significatif. Les achats d'unité centrale sont réduits.

	France et Etranger			AC (1/3)		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
imprimante	3100	1650	1500	1033	550	500
imprimante BR	400	100	50	133	33	17
imprimante couleur jet d'encre	625	0	0	208	0	0
MFP déployés		342	319		342	319
total solution d'impression	4125	2092	1869	1375	925	836
unité centrale	6000	4000	1200	2000	1333	400

Il est important à ce stade de remarquer que le nombre d'imprimantes par postes de travail a chuté de 2008 à 2009 ainsi que le nombre d'imprimantes individuelles sur le parc total.

Les chiffres sont issus des bases informatiques du service informatique.

	2008	2009	Indicateur
2A	0,80	0,65	Nombre d'imprimantes et de copieurs/Nombre de postes informatiques.
2B	0,69	2,09	Nombre d'imprimantes et de copieurs achetés ou loués dans l'année/Nombre de postes informatiques achetés ou loués dans l'année.
2C	0,91	0,85	Nombre d'imprimantes individuelles/Nombre total d'imprimantes.
2D	0,59	0,60	Nombre d'imprimantes individuelles achetées ou louées dans l'année/Nombre total d'imprimantes et de copieurs achetés ou loués dans l'année.

Les indicateurs pour le site de Convention sont de 0,51 pour le 2A et 0,5 pour le 2C. Le site de convention est le site pilote en terme d'installation.

Réalisations 2009

Le processus de suppression des imprimantes à jet d'encre a été commencé depuis 2007 au MAEE. Elles ont été supprimées.

La rationalisation des matériels d'impression a, en particulier, été appliquée lors de l'installation des agents dans les bureaux des deux nouveaux sites de Convention et de La Courneuve, pour lesquels 1400 postes de travail étaient concernés.

Un nouveau marché copieurs a été mis en place au 1^{er} trimestre 2009 qui a permis le remplacement de 95% des copieurs "ancienne génération" par un modèle unique de copieurs multifonctions.

L'installation des copieurs MFP, la relocalisation de 1400 postes de travail sur ces deux sites et la poursuite de la rationalisation des moyens d'impression ont permis la suppression de 1000 imprimantes locales, générant en même temps la mise en place de 166 imprimantes dites 'réseaux'. Cela représente au total une réduction du parc déployé de 20% entre 2008 et 2009.

Par défaut, le réglage défini est en impression monochrome et recto-verso. Lors de l'installation des machines, les agents ont été conviés à des sessions de formation d'utilisation.

Certaines imprimantes bureautiques utilisées dans le cadre d'applications spécifiques ne peuvent pas pour l'instant être remplacées par des équipements du type copieur multifonctions. Ces imprimantes spécifiques bien que 'bureautiques' seront comptabilisées comme des imprimantes 'métier'. Tel est le cas des applications gérées par le SCEC (Etat-civil/Nantes) qui imprime sur du papier 'fiduciaire'.

Il en est de même pour l'impression des télégrammes depuis l'application Schuman, récemment mise en place.

La rationalisation des moyens d'impression a été validée et mise en application au MAEE dès 2007 pour atteindre sa pleine efficacité en 2009, avec une baisse très sensible du nombre d'imprimantes déployées. Cela représente une anticipation de deux ans sur les objectifs du PAE.

Toutes les cartouches d'encre pour imprimantes laser répondent à des caractéristiques équivalentes à celles de l'écolabel français.

La totalité des cartouches d'encre usagées est récupérée par le service intérieur via la société SMT Hérisson ou par le titulaire du marché copieurs multifonctions

Pour ce qui concerne les MFP, il s'agit d'un marché de location à la copie, le prestataire s'occupe ainsi de la maintenance de la machine et de leur recyclage. Il fait partie du réseau CONIBI.⁶, service des marques pour le recyclage des consommables en entreprise.

Perspectives 2010

Pour 2010 et les années à venir, le processus de rationalisation continue et de nouvelles perspectives de rationalisation s'ouvrent avec le chantier de réaménagement du site du quai d'Orsay qui entraînera la fermeture du site des Invalides. Les agents seront redéployés au Quai d'Orsay ou sur le site de Convention.

Afin de mener à bien ces travaux, le MAEE procédera prochainement à l'installation de 'modulaires' permettant d'accueillir temporairement les directions du Quai d'Orsay.

Ces modulaires seront équipés sur le modèle défini dans le cadre de la politique de rationalisation des moyens d'impression. Durant leur installation dans ces locaux, les agents prendront ainsi de nouvelles habitudes de travail. 1300 postes de travail environ sont concernés sur une période d'environ 5 ans.

A Nantes, les MFP sont mises en place et les imprimantes individuelles sont remplacées au fur et à mesure par des imprimantes réseaux. Le nombre d'imprimantes ne peut être réduit si simplement en raison du caractère métier de certaines impressions. Le service des visas générateur d'impression spécifique nécessite une organisation différente.

Le déploiement de la nouvelle version du système applicatif 'EOLE v2' apportant la validation de la sécurisation des impressions réseau, par l'insertion du badge MAEE de l'agent, permettra de supprimer un certain nombre d'imprimantes personnelles ayant été conservé pour l'impression des télégrammes schuman

Pour ce qui concerne les consommables, le marché est en cours et se termine en août 2011. Il a été demandé une modification du catalogue au fournisseur afin de permettre de passer à des consommables génériques, quand c'est possible, de qualité dit premium. Ils répondent aux normes de rendement ISO 19752 et 24711 et de qualité DIN 33870 et DIN 33871 qui sont celles des consommables de la marque. Il s'agit de produits neufs ou remanufacturés, les fournisseurs doivent être certifiés ISO 14001.

⁶ <http://www.conibi.fr/>

FICHE N°3

Papier*

* Papier à copier et papier graphique blanc aux formats A4 et A3

Fiches liées : 2, 4, 8, 9, 10, 17, 18

SERVICES
RÉFÉRENTSService central des achats (SCA)
Sous-direction des services centraux et de la logistique (SIL/SCL)
Direction des systèmes d'information (DSI)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
Généraliser l'usage du papier écoresponsable : papier recyclé ou répondant aux exigences de l'écolabel européen ou disposant d'un label de gestion durable des forêts issu d'un système de certification reconnu au niveau international ⁷ . Limiter les déchets des administrations.	<p>Pour 2010 : utilisation exclusive de papier écoresponsable.</p> <p>Pour 2012 : réduction de 50% de la consommation de papier des administrations de l'Etat.</p>	Indicateur du fonds financier 2009, 2010, 2011 et 2012



Stratégie Menée :

La stratégie est triple.

En amont, un marché a été passé en cours d'année auprès de l'UGAP, il s'agit exclusivement de papier écoresponsable.

En aval, quant à l'utilisation, 2 types d'actions sont menées.

D'une part, les nouvelles machines déployées (unités centrales et imprimantes) sont systématiquement paramétrées pour une impression en recto-verso par défaut.

D'autre part, des actions de sensibilisation pour faire changer les comportements sont entreprises afin d'obtenir une impression plus raisonnée des documents ou à défaut dans des versions plus écologiques. La dématérialisation est aussi encouragée par l'usage de drive partagé.

Indicateurs :

3a = Nombre de ramettes de papier à copier et de papier graphique blanc aux formats A4 et A3 achetées par an et par agent.

La consommation de papier par agent au MAEE est de 24,64 ramettes.

Réalizations 2009

Au cours de l'année 2009, un marché UGAP a été passé pour le papier blanc. Il s'agit exclusivement de papier éco-responsable. Le site de Nantes a consommé en priorité son stock résiduel et fermé son magasin.

Comme déjà cité dans la fiche n°2, les imprimantes MFP ont été paramétrées par défaut en recto-verso et une information a été faite à tous les agents sur la manipulation à effectuer pour paramétrer l'impression recto-verso par défaut sur les imprimantes locales et personnelles.

⁷ PEFC (« Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes ») ou systèmes de certification nationaux reconnus par PEFC, FSC (« Forest Stewardship Council »).

Exemples de Bonnes pratiques

Les copieurs déployés ont tous été remplacés par des multifonctions paramétrés par défaut en noir et blanc et recto-verso. Il s'agit du même modèle quelque soit le site et les machines sont en dépôt. Le MAEE a acheté un service de copie à la page et le prestataire s'occupe de toute la maintenance et la gestion de la fin de vie. Cette solution a l'intérêt de proposer un service d'impression 5 fois moins cher en coût global que l'impression sur les imprimantes locales ou individuelles.

Perspectives 2010

La mise en place de l'impression recto-verso ayant été initiée en 2009, l'objectif de réduction de consommation de 50% d'ici 2012 est un enjeu majeur pour le MAEE qui a donc déjà entamé cette mesure et dont les marges de manœuvre sont réduites de cette possibilité.

Un gros focus est mis sur l'éco-responsabilité et les changements de comportement.

La rubrique Eco-gestes de l'intranet interne Diplonet rappelle les bonnes pratiques, les réglages d'impression, propose des solutions d'impression (plusieurs vues par page pour les présentations par exemple)

Le tri sélectif du papier avec une poubelle dédiée a été mis en place en début d'année 2010. Le recyclage du papier a été intégré dans le marché multisevices et donc effectif depuis le 1^{er} janvier. La collecte est donc sélective et le papier entièrement recyclé. Pour les 3 sites de Nantes, l'achat des poubelles de tri est en cours.

Le MAEE dispose aussi d'un atelier de reprographie auquel est confié tous les travaux lourds d'impression.

Un groupe de travail interservices sur ce thème est lancé afin de mutualiser les bonnes idées et de s'appuyer sur des correspondants qui vont aider à atteindre les objectifs d'éco-responsabilité. Il a aussi pour objectif de réfléchir à la rationalisation des grosses impressions du ministère en s'appuyant sur l'atelier de reprographie interne.

FICHE N°4

Fournitures de bureau*

* Sauf les consommables informatiques traités à la fiche n°2 et le papier à copier et graphique traité à la fiche n°3

Fiches liées : 3, 8, 10, 17, 18, 19

SERVICES
RÉFÉRENTSService central des achats (SCA)
Sous-direction des services centraux et de la logistique (SIL/SCL)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
<p>Limiter la consommation des ressources non renouvelables, des déchets produits par les administrations et améliorer la santé des utilisateurs.</p>	<p><u>Pour 2010</u> : réduction de 10% de la consommation de fournitures. <u>Pour 2012</u> :</p> <p>a) 100% de produits achetés ayant des caractéristiques équivalentes à celles des écolabels existants pour ce type de fournitures ; b) Suppression des substances toxiques pour les produits non couverts par un écolabel ; c) 100% de produits achetés provenant de sources de bois légales ou disposant d'un label de gestion durable des forêts issu d'un système de certification reconnu au niveau international⁸ pour les produits en bois.</p>	

- Pas d'indicateur prioritaire retenu -

→ **Stratégie Menée :**
Sensibilisation des acheteurs et des chefs de service
Rationalisation des achats

Réalizations 2009

Plusieurs marchés sont concernés par les fournitures.

Pour les fournitures de bureau en général, il s'agit d'un marché qui arrivera à échéance en septembre 2010. Il a été testé la première année de passer une commande par trimestre mais cela a poussé les agents à stocker. Ainsi une autre option a été choisie depuis 2009 qui permet de rationaliser encore les fournitures. Un minimum de commande par correspondants doit être respecté pour chaque commande. 80 correspondants ont été désignés. Ils collectent les demandes et passent les ordres. Ce sont les seuls habilités à commander pour les agents de l'administration centrale.

Pour les enveloppes, il s'agit d'un autre marché qui arrivera aussi à échéance en 2010. La quantité unitaire est de 1000 enveloppes par référence. 4 commandes par an sont possibles via les correspondants avec un minimum de commande. Le titulaire du marché est labellisé NF environnement.

Par ailleurs, le MAEE fait appel aux ateliers protégés pour certains types de fournitures plus spécifiques et hors marché.

Pour tout ce qui concerne le papier (hors papier blanc), les commandes sont passées exclusivement sur du papier écoresponsable.

Ainsi, il n'y a plus de stock disponible et il n'a pas été prévu de lieu de stockage dans les bâtiments neufs. Le magasin de Nantes a fermé début 2009.

La gestion des commandes visent à réduire les quantités, le nombre de commande par an et à anticiper les besoins.

⁸ PEFC (« Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes ») ou systèmes de certification nationaux reconnus par PEFC, FSC (« Forest Stewardship Council »).

Perspectives 2010

Pour 2010, le marché Petite Fourniture arrive à échéance en septembre 2010. Ainsi, il est prévu de passer en marché interministériel, avec 4 autres ministères. Des clauses sociales et environnementales seront insérées dans ce nouveau marché.

FICHE N°5

Alimentation

Fiches liées : 10, 11, 17, 18, 19

SERVICE
RÉFÉRENT

Mission pour l'action sociale (DRH/MAS)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
Réduire les impacts environnementaux de la consommation des denrées et produits alimentaires en orientant la restauration collective publique vers des produits issus de modes de production respectueux de l'environnement, notamment en termes de préservation de la qualité des sols, de la biodiversité et des ressources en eau.	<p><u>Pour 2010</u> : atteindre 15% de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration des administrations de l'Etat et des établissements publics sous tutelle.</p> <p><u>Pour 2012</u> : atteindre 20% de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration des administrations de l'Etat et des établissements publics sous tutelle.</p>	Indicateur du fonds financier à partir de 2011

Indicateurs de suivi :

5a = Valeur des denrées et produits alimentaires certifiés « agriculture biologique » achetés/Valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés.

**Stratégie Menée :**

La stratégie du MAEE concernant l'alimentation a un double objectif. Elle vise d'une part à augmenter la part de Bio tout en restant dans le cadre du marché en terme de prix. Elle a aussi pour objectif de réduire son empreinte carbone.

La restauration collective du MAEE se compose de 3 cantines à Paris et d'une cantine à Nantes.

Réalizations 2009

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la restauration collective des sites parisiens a été externalisée. La Société Eurest gère ainsi les 3 cantines parisiennes.

Des clauses particulières ont été prévues au contrat de prestation, pour l'introduction de 15% et 20% de denrées biologiques à l'horizon de 2010 et de 2012 d'une part, pour le choix des denrées et la limitation des déchets et d'autre part pour le contrôle de l'exécution de ces clauses.

Un prestataire extérieur ERES a été sélectionné par appel d'offres pour suivre l'introduction effective du Bio au niveau escompté et sur l'empreinte carbone de l'alimentation du MAEE.

Les agents sont informés par avance des menus et de leur composante Bio sur l'intranet. Une enquête a été réalisée en 2009 auprès des agents concernant le Bio pour connaître le niveau d'attente et sensibiliser sur l'impact de l'alimentation.

Le tri des déchets est effectif et des bacs de tri différenciés ont été mis à disposition de EUREST par le MAEE.

La récupération des déchets se fait par la ville de Paris.

Pour le site de Nantes, la restauration est confiée à l'association ADOS. Cette association gérait précédemment aussi les cantines parisiennes et a démarré l'introduction de produit Bio dans les menus depuis plusieurs années. Ainsi, à Nantes, le BIO représentait 5,85% des denrées alimentaires achetées en 2009.

Le pain et les volailles sont systématiquement Bio. Plus occasionnellement, en fonction des arrivages et des prix, ce sera le cas pour les fruits et légumes. Les principaux freins

restent le prix et la disponibilité constante de produits.
Une autre priorité est l'empreinte carbone de l'alimentation. Ainsi tous les fournisseurs de la cantine nantaise sont locaux.

En 2008, l'introduction du Bio dans les cantines étaient de 5%, meilleur résultat ministériel.

Perspectives 2010

Sur le site interne PAE, une rubrique concernant l'impact environnemental de l'alimentation est à l'étude.
Les premières conclusions de ERES sont attendues afin d'aider le MAEE dans la mise en œuvre d'outils pour atteindre les objectifs fixés et suivre les résultats.

A Nantes, le directeur de la cantine est très sensible et recherche sans cesse de nouveaux produits à introduire. Ainsi, un fromage blanc va être introduit d'ici l'été 2010 en remplacement de l'ancien produit car équivalent en terme de prix sans changement de fournisseur.
L'objectif est de pérenniser davantage de produits afin de s'assurer un approvisionnement constant.

FICHE N°6

Vêtements*

* Vêtements de travail, vêtements de fonction, vêtements d'image ; hors vêtements spécifiques⁹

Fiches liées : 10, 17, 18, 19

SERVICES
RÉFÉRENTSService central des achats (SCA)
Sous-direction des services centraux et de la logistique (SIL/SCL)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
Responsabiliser les acheteurs publics de vêtements afin de réduire les impacts et les risques (sanitaires, d'image, d'efficacité des éléments symboliques attachés aux vêtements des agents publics) liés aux produits élaborés dans des conditions peu respectueuses de l'environnement et des droits fondamentaux de la personne au travail..	<p>Pour 2012 : atteindre 50% du montant des marchés de vêtements réalisés satisfaisant deux parmi les trois exigences suivantes :</p> <p>a) environnementales, portant soit sur l'existence, dans les unités de fabrication des étoffes, d'un dispositif de traitement des effluents liquides, d'un dispositif de stockage et d'élimination des déchets dangereux, d'un dispositif de captage et de traitement des émissions gazeuses, soit sur le respect, dans les unités d'ennoblissement, des critères de l'écolabel européen sur le textile relatifs aux produits de blanchiment, à la teinture, aux colorants à base de cuivre, chrome et nickel, aux colorants dits CMR¹⁰ et à l'impression ;</p> <p>b) sociales, portant soit sur des teneurs limitées ou nulles en substances indésirables (selon la réglementation en vigueur) et sur le respect en substance des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (voir note n°45, fiche n°19) aux phases de confection, tissage-tricotage et d'ennoblissement, soit sur des clauses d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou le recours aux structures employant une majorité de personnes handicapées (voir fiche n°19) ;</p> <p>c) de traçabilité, portant sur la fourniture d'informations sur les unités de production impliquées aux trois étapes du tissage-tricotage, de l'ennoblissement et de la confection (notamment, pour chacune des unités, le nom, la raison sociale, l'adresse de l'unité ainsi que le nom de son responsable) et d'informations sur les équipements industriels dont disposent les unités impliquées aux trois étapes considérées.</p>	Le segment « vêtements » porte, au MAEE, sur la fourniture d'environ 250 trousseaux réservés à certaines fonctions.

- Pas d'indicateur prioritaire retenu -

→ Stratégie Menée :

Le poste « vêtements » constitue un segment relativement limité des achats du MAEE avec quelque deux cent cinquante trousseaux attribués à certaines fonctions : huissiers, conducteurs, agents de la reprographie, personnel de cuisine et de restauration.

Là encore, la sensibilisation des acheteurs et la mise à disposition des informations est réalisée.

Les documents sont mis à disposition sur le site Achat Responsable.

Réalizations 2009

Le marché vêtement a été passé en 2006 et expire en mars 2010.

Perspectives 2010

Les objectifs du PAE seront pris en compte lors de la passation du marché qui devrait être effectif en 2010.

⁹ Vêtements de combat, vêtements sanitaires, vêtements de protection au feu, vêtements de protection aux risques (biologiques, chimiques, radiologiques), etc.¹⁰ Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques (toxiques pour la reproduction).

FICHE N°7

Mobilier

Fiches liées : 8, 10, 17, 18

SERVICE
RÉFÉRENT

Sous-direction des services centraux et de la logistique (SIL/SCL)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
<p>Réduire les impacts environnementaux de l'achat de mobilier, notamment la production de déchets et les impacts sur les forêts et leurs ressources pour le mobilier en bois.</p> <p>Favoriser la fourniture de mobilier écolabellisé ou intégrant des caractéristiques d'écoconception ou dont le bois est issu de forêts gérées durablement.</p>	<p><u>Pour 2010</u> : atteindre 100% de produits achetés provenant de sources de bois légales ou disposant d'un label de gestion durable des forêts issu d'un système de certification reconnu au niveau international¹¹ pour le mobilier en bois.</p> <p><u>Pour 2012</u> : atteindre 50% du montant des marchés réalisés pour le mobilier autre que le mobilier en bois ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel français (NF Environnement) ou ayant fait l'objet d'une écoconception (allègement des structures, utilisation de matériaux recyclés, diminution de l'énergie de production, durée de vie et facilité, en fin de vie, de démantèlement et de recyclage).</p>	

- Pas d'indicateur prioritaire retenu -

→ **Stratégie Menée :**

Le MAEE connaît une longue phase de concentration de ses sites qui induit des déménagements et/ou de la rénovation. Ainsi, en amont, les objectifs cibles sont systématiquement pris en compte dans les cahiers de charges pour les emménagements suite aux travaux et déménagements.

Par ailleurs là encore, la sensibilisation des acheteurs et la mise à disposition des informations nécessaires pour tout ce qui est achat de renouvellement est organisé.

Réalisations 2009

Lors du premier trimestre 2009, le MAEE a déménagé ses archives sur un nouveau site à La Courneuve, site en location longue durée.

L'équipement de ce site à la Courneuve a été réalisé avec les produits de la gamme EPURE et LIBRIS du fournisseur HAWORTH. Ce mobilier est conforme aux normes environnementales et a obtenu une certification. Il bénéficie des écolabels produit vert : "NF Environnement", "NF Sécurité Confortique", délivré par l'institut FCBA, "PEFC" gestion durable des forêts. Cet équipement a été passé via un marché UGAP qui certifie ces éléments.

Les bureaux de la Convention ont aussi été aménagés avec du mobilier écolabellisé en 2008 (meubles et éclairages).

Pour ce qui concerne le budget courant, les donneurs d'ordre/gestionnaires sont sensibles à cet aspect. Ainsi, les achats se sont orientés petit à petit vers des produits respectueux de l'environnement.

Le site de Nantes qui gère ses achats courants indépendamment respecte les mêmes directives. Ainsi en 2009, il y a eu un important renouvellement de mobilier sur 2 gammes (EPURE et VITAL) auprès de l'UGAP qui sont écolabellisées.

¹¹ FSC (« Forest Stewardship Council »), PEFC (« Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes ») ou systèmes de certification nationaux reconnus par PEFC.

Perspectives 2010

Un site dédié aux achats responsables en lien avec le site Plan Administration Exemplaire géré par le service central des achats (SCA) est en cours de développement. On y retrouve tous les objectifs et recommandations par type d'achat et notamment les questions concernant le mobilier.

Une action conjointe du SCA et PAE est prévue au troisième trimestre pour sensibiliser les acheteurs et gestionnaires.

La promotion des achats RIEP sera aussi assurée.

Pour tout ce qui est achat courant, il y a en 2010 une systématisation des achats provenant de sources de bois légales ou disposant d'un label de gestion durable des forêts et de la prise en compte de l'écolabel français afin d'atteindre 50% d'achat écolabellisé.

FICHE N°8

Bois et produits dérivés

Fiches liées : 3, 4, 7, 10, 15, 17, 18

SERVICE
RÉFÉRENT

Service des immeubles et de la logistique (SIL)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
Favoriser une gestion durable des forêts en luttant contre l'exploitation illégale et le commerce lié et réduire les impacts économiques, sociaux et environnementaux de la déforestation.	N'acheter que du bois certifié ou issu de forêts gérées de manière durable à compter de 2010.	Indicateur du fond financier à partir de 2011

Indicateur de suivi :

8a = Part (en valeur) des produits disposant d'un certificat attestant l'origine légale des bois ou la gestion durable des forêts dans les achats annuels de produits bois réalisés

**Stratégie Menée :**

Le MAEE privilégie les éléments de construction en bois en s'assurant de la cohérence des choix de matériaux avec leur impact écologique aussi bien dans la politique immobilière que pour le mobilier. Les exigences de développement durable sont ainsi prises en compte dans les dossiers de travaux.

Les bois et produits dérivés utilisés par la menuiserie du MAEE proviennent d'un fournisseur spécialisé qui garantit leur provenance et le respect des chartes environnementales.

La sensibilisation des donneurs d'ordre et acheteurs est réalisée annuellement lors de la session d'information des correspondants achats et notamment pour l'utilisation de bois non exotique.

Réalisations 2009

Le mobilier structurant du nouveau centre des archives diplomatiques de La Courneuve est construit en bois (bois massif et plaqué), essentiellement à base de chêne issu de forêts françaises durablement gérées. De même, le chêne a été largement utilisé pour les huisseries intérieures et pour l'élaboration de parements muraux et de plafond. En complément de ses vertus esthétiques, le chêne a été choisi pour sa durabilité, il nécessite peu de traitements, ce n'est pas un bois exotique, ce qui limite l'impact environnemental en termes de transport et il est issu de forêts légalement et durablement gérées.

Perspectives 2010

Il est prévu d'inscrire au cahier des charges des marchés l'obligation de certifier la provenance du bois.

FICHE N°9

Nettoyage des locaux*

* Bureaux

Fiches liées : 3, 10, 15, 17, 18, 19

SERVICE
RÉFÉRENT

Sous-direction des services centraux et de la logistique (SIL/SCL)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
Réduire les impacts du nettoyage des bureaux, notamment sur les milieux aquatiques et le volume des déchets d'emballage, en développant l'usage de produits de nettoyage écolabellisés et en recourant à des prestations socioresponsables.	Pour 2012 : a) atteindre 80% de produits écolabellisés ou ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel européen dans les catégories de produits couverts par cet écolabel (nettoyants multi-usages et nettoyants pour sanitaires) ; b) atteindre 25% du montant des marchés de prestations de nettoyage comprenant une clause d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou réalisés par des structures employant une majorité de personnes handicapées (voir fiche n°19) ; c) atteindre 40% des horaires de travail en journée dans les marchés de prestations de nettoyage.	

- Pas d'indicateur prioritaire retenu -

→ **Stratégie Menée :**
 Le nettoyage a été intégré au marché multiservices qui a pris effet en début d'année 2010.
 L'utilisation de produits écolabellisés est inscrite dans le marché et une grande partie des prestations est réalisée en journée.

Réalizations 2009

L'année 2009 a été consacrée à la signature du contrat multiservices pour les sites parisiens.
 La prestation nettoyage en 2009 a été effectuée par VEOLIA, prestataire qui utilisait des produits écolabellisés.
 Pour les sites Nantais, il s'agit d'une convention UGAP, Veolia est le prestataire. Les produits utilisés doivent être validés par la médecine du travail et sont écolabellisés.

Perspectives 2010

Le marché a été signé avec la société Sin&Stes, société de services engagée dans une démarche de développement durable affichée¹². Cet engagement est à la fois environnemental et social avec un engagement d'insertion des personnes handicapées.

Depuis le 1^{er} mars 2010, ne sont utilisés que des produits écolabellisés sur les sites de La Courneuve et Convention. Il en sera de même pour les autres sites parisiens à partir de juillet.

Concernant les horaires, une partie de la prestation est effectuée de 6h à 10h et une permanence est assurée en journée jusqu'à 18h. Le suivi des plannings de janvier à avril fait état d'une répartition équilibrée des horaires en journée.

Le personnel a été équipé et formé aux nouvelles pratiques du marché, au tri sélectif afin que toute la chaîne soit respectée et ne pas décourager les agents. Le personnel est aussi sensibilisé par exemple à ne pas froisser les feuilles de papier pour ne pas augmenter le litrage de déchets inutilement.

¹² <http://www.sin-et-stes.fr/>

FICHE N° 10

Gestion des déchets*

Déchets assimilables aux déchets ménagers, déchets industriels banals

Fiches liées : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 16, 17, 18, 19

SERVICES
RÉFÉRENTSService des immeubles et de la logistique (SIL)
Direction des systèmes d'information (DSI)

Circulaire du 3 décembre 2008		
Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
Réduire la quantité des déchets produits et diminuer les impacts environnementaux de leur gestion par leur valorisation ou leur recyclage. Caractériser le gisement des déchets des administrations au niveau national. Systématiser la réflexion préalable à la prise en compte de la fin de vie des produits dès l'étape de l'achat public.	<u>Pour 2010</u> : atteindre un taux de recyclage des papiers blancs de 60%. <u>Pour 2012</u> : a) Mettre en place dans chaque administration un dispositif de collecte sélective et un dispositif de valorisation ou de recyclage pour les papiers blancs, les emballages, les équipements électriques et électroniques et les piles ; b) Mettre en place un système de collecte sélective des biodéchets (déchets de la restauration collective, déchets de l'entretien des espaces verts) dans tous les établissements situés dans une collectivité locale qui organise une collecte sélective de ce type et dans tous les établissements propriétaires d'espaces verts permettant une valorisation des déchets verts sous forme de composts.	Indicateur du fonds financier 2011 et 2012

Indicateurs retenus :

10a = Quantité annuelle moyenne de déchets produits par agent.

10b = Quantité de papiers blancs recyclés dans l'année / Quantité de papiers blancs achetés dans l'année.

→ Stratégie Menée :
Immeubles et logistique

La gestion des déchets courants au MAEE a été intégrée au marché multiservices qui a pris effet en début d'année 2010, permettant une gestion unique pour le recyclage papier, papier blanc, emballages en carton ; récupération des déchets métalliques, des piles et DIB.

Les déchets alimentaires, objet d'un traitement différent, sont remis aux services de collecte de la Ville de Paris.

Equipements informatiques et bureautiques

L'approvisionnement des matériels intervient dans le cadre d'un marché interministériel dont le titulaire s'est engagé sur le respect des 10 principes du pacte mondial des Nations unies pour une démarche de développement durable.

Les matériels obsolètes sont systématiquement orientés vers des filières de recyclage ou de valorisation. La dimension "fin de vie" est inscrite dans le cahier des charges des marchés interministériels (reprise par le titulaire des matériels acquis antérieurement ou postérieurement à la directive D3E « eco-taxé »).

L'objectif aussi est la réduction des déchets. Des réflexions sont en cours.

Réalisations 2009

Le MAEE réalise actuellement un grand nombre de travaux et a ainsi demandé aux entreprises la réalisation et le suivi de SOSED (schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets de chantier). C'est ainsi le cas pour les chantiers de la Cour d'Honneur de l'Hôtel du Ministre et de l'ancien bâtiment de la valise au Quai d'Orsay. C'est une clause systématique dans les travaux immobiliers de réhabilitation et construction neuve.

Le MAEE limite autant que possible ses rejets d'eaux usées nécessitant un traitement. Ainsi, dans le cadre de l'implantation des archives diplomatiques à La Courneuve, un dispositif performant de récupération des eaux utilisées dans les laboratoires a été mis en place.

Les déchets alimentaires sont triés et récupérés par la ville de Paris qui s'occupe de leur valorisation et traitement.

Pour l'ensemble des sites parisiens, le MAEE a recours à la société Corbeille Bleue qui récupère les déchets et traite les déchets.

Pour les DEEE, si l'option est comprise dans le contrat ils sont repris par le fabricant et le MAEE a recours au marché UGAP des DEEE.

Le site de Nantes fait appel à l'association ARBRES¹³ pour la gestion de ces déchets, collecte, traitement et recyclage pour les déchets banaux et les DEEE.

Perspectives 2010

Depuis début 2010, le MAEE a mis en place une nouvelle politique de gestion des matériels informatiques réformés, en accord avec des directives interministérielles. Ainsi seul les matériels défectueux sont recyclés, le matériel en état de fonctionnement est cédé aux agents.

La mise en place d'une poubelle spécifique papier début 2010 en facilite le recyclage et l'intégralité est recyclé via une filière organisée sur les sites parisiens. Cette prestation a été intégrée au marché mutliservices pour plus de cohérence entre le nettoyage, la collecte des déchets, sa récupération et son recyclage.

L'ensemble de la collecte des déchets DIB fait l'objet de tri sélectif en bout de chaîne. Ainsi soit les DIB sont recyclables et recyclés soit ils sont brûlés.

Les espaces verts ont aussi été intégrés au marché mutliservices et les déchets verts font l'objet de tri, valorisation.

Une dizaine de contener à Pile est en cours de déploiement afin de permettre leur collecte sur l'ensemble des sites.

De même pour le recyclage des ampoules, cette prestation est dans le marché mutliservices et facilitée par l'unicité du prestataire.

¹³ cf site internet <http://www.socialement-responsable.org/achat/structure/2841/Arbres-Nantes/recherche/181>

FICHE N° 11

Espaces verts et non bâtis

Fiches liées : 5, 10, 17, 18, 19

SERVICE
RÉFÉRENT

Service des immeubles et de la logistique (SIL)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
<p>Diminuer les impacts environnementaux liés aux espaces verts et non bâtis, notamment en termes de ressources en eau et de biodiversité.</p> <p>Contribuer à la lutte contre l'accroissement des surfaces artificialisées, améliorer la valorisation des services environnementaux rendus par ces espaces.</p> <p>Favoriser des services d'entretien socioresponsables.</p>	<p>Pour 2012 :</p> <p>a) Atteindre un taux de 100% d'achats (produits et prestations d'entretien), d'amendements et supports de culture ayant soit des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel européen, soit issus de filières de valorisation de déchets organiques.</p> <p>b) Atteindre un taux de 50% de produits issus de filières de valorisation de déchets animaux dans les achats (produits et prestations d'entretien) d'engrais.</p> <p>c) Atteindre un taux de 50% de matériels électriques dans les achats (produits et prestations d'entretien) de matériels utilisant de l'énergie.</p> <p>d) Atteindre un taux de 100% d'achat de composteurs ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel français (NF Environnement).</p> <p>e) Atteindre un taux de 50% de marchés de prestations d'entretien des espaces verts comportant une clause d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou confiées à des structures employant une majorité de personnes handicapées (voir fiche n°19).</p>	<p>Indicateur du fonds financier 2011, 2012</p>

Indicateurs retenus :

11a = Quantité annuelle moyenne d'engrais par m² d'espaces verts.11b = Quantité annuelle moyenne de produits phytosanitaires par m² d'espaces verts.→ **Stratégie Menée :**

La place des espaces verts a été renforcée (mise en valeur et création de nouveaux espaces), avec des aménagements durables (choix des essences, optimisation des rejets d'eaux pluviales) et une gestion plus écoresponsable (réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, économie d'eau pour l'arrosage, etc.).

Un retour d'expérience des premiers projets permet de développer les bonnes pratiques sur l'ensemble des parcs du MAEE, en France comme à l'étranger.

L'entretien des espaces verts du MAEE est passée d'une gestion interne à une gestion externalisée comprise dans le marché multiservices.

La forêt domaniale du château de La Celle Saint Cloud est entretenue par l'ONF.

Réalisations 2009

Sur les sites parisiens (Quai d'Orsay, Convention, La Courneuve) et nantais, le MAEE favorise systématiquement la végétalisation des espaces non bâtis. L'aménagement de la Cour d'Honneur du Quai d'Orsay et les dernières opérations de La Courneuve et du site de Convention en apportent l'illustration. La gestion des espaces verts définie par le MAEE permet de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires (choix des essences plantées, priorité donnée au désherbage manuel, etc.) et la consommation d'eau (choix des espèces, mise en place d'un système d'arrosage intelligent et économe...)

L'aménagement de la Cour d'Honneur de l'Hôtel du Ministre au Quai d'Orsay a été l'occasion pour le MAEE de mettre en œuvre une politique volontariste en faveur de l'environnement. Ce projet réalisé dans l'été 2009 a consisté à transformer un espace utilisé comme parking en un espace végétalisé limitant les rejets d'eaux de ruissellement. Le choix des aménagements et des essences a permis de limiter l'usage des produits phytosanitaires et facilite le désherbage manuel. Grâce à un système intelligent et performant (goutte à goutte régulé par une sonde pluviométrique) la consommation d'eau pour l'arrosage est réduite.

Le site de La Courneuve intègre d'importants espaces végétalisés. Un bassin de rétention a également été créé, à la fois pour apporter un élément d'agrément (traitement paysager de qualité) et pour garantir un traitement écologique des eaux pluviales (traitement de l'eau par les plantes). Après évaluation de cette opération, pilote pour le MAEE, sa transposition à de futures opérations pourra être étudiée.

Outre l'agrément que de tels aménagements procurent au public et aux agents, la végétalisation des espaces non bâtis vise à :

- favoriser l'infiltration naturelle de l'eau en limitant les zones non bâties imperméables, et donc, réduire les rejets d'eaux de ruissellement ;
- limiter la place des zones de stationnement afin d'encourager les déplacements en transport en commun et modes doux (vélo, marche, etc.) ;

améliorer le confort thermique d'été (limitation des afflux de chaleur par réflexion sur les sols artificiels, rôle régulateur des espaces verts sur la température par évapotranspiration...)

Pour le site de Nantes, les espaces verts sont principalement des grandes pelouses.. L'entreprise s'occupe de l'évacuation des déchets. De nouvelles clauses sociales et environnementales seront insérées lors de la passation du marché en 2010.

Perspectives 2010

Les espaces verts ont été intégrés au marché multiservices et la prestation a donc été externalisée. Le prestataire là-aussi est la société sin&stes dont les engagements environnementaux sont les mêmes en espaces verts qu'en nettoyage. Les déchets végétaux sont systématiquement valorisés.

Pour 2010, le MAEE a la volonté de réhabiliter l'ancien potager de la Celle Saint Cloud et ainsi renouer avec la tradition maraîchère de la commune. Le projet est d'en faire un jardin Bio qui fonctionne en boucle fermée en recyclant au maximum les déchets organiques du Château et ceux des espaces verts pour en faire du compost. L'arrosage proviendra de la récupération des eaux de pluies.

Il s'agit aussi d'un projet social, il permettra la reconversion de trois jardiniers en lien avec leurs aspirations et métier d'origine. Ils ont été impactés par la mise en œuvre du contrat multiservices qui a conduit à l'externalisation de la prestation espaces verts et s'occupent en parallèle de surveiller la prestation fournie.

Le projet est aussi pédagogique et social et a pour ambition d'associer des partenaires de la ville notamment de la petite enfance et une association « Vivre parmi les Autres » qui a pour vocation depuis trente ans d'intégrer dans la vie professionnelle une vingtaine de jeunes déficients intellectuels légers de 18 à 25 ans.

Le jardin ouvre ses portes aux associations en mai 2010.

FICHE N° 12

Voitures particulières*

* au sens de l'article R-311-1 du code de la route

Fiches liées : 10, 13, 14, 17, 18

SERVICE
RÉFÉRENT

Sous-direction des services centraux et de la logistique (SIL/SCL)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
Réduire les émissions unitaires de gaz carbonique (CO ₂) et des autres polluants tels les oxydes d'azote (NO _x), les hydrocarbures autres que le méthane (HCNM) et les particules ainsi que la consommation en énergie des voitures particulières des administrations et des établissements publics administratifs (hors véhicules opérationnels).	<p>a) Intégrer à la politique de commande (achat ou location) de véhicules particuliers par l'Etat et ses établissements publics, dès 2009, les coûts d'exploitation des véhicules liés à la consommation d'énergie, aux émissions de CO₂ et aux émissions de polluants selon la méthode de calcul exposée dans le projet de directive européenne relative à la promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie¹⁴.</p> <p>b) La moyenne des émissions spécifiques des voitures particulières utilisées (acquises ou louées) par l'Etat et ses établissements publics ne devra pas dépasser 130 g de CO₂/km d'ici à 2012 (hors véhicules opérationnels).</p>	Indicateur du fond financier 2009,2010,2011 et 2012 Réduction progressive du taux d'émission en GES du parc du ministère.

Indicateurs de suivi :

12a = 129g = Taux moyen des émissions de CO₂ (en g/km) des voitures particulières achetées ou louées dans l'année.**12b = 154g** = Taux moyen des émissions de CO₂ (en g/km) du stock annuel de voitures particulières utilisées (achetées ou louées).→ Stratégie Menée :

La politique Voiture du MAEE a deux objectifs :

Elle vise d'une part à réduire le parc automobile. Ainsi le parc voiture a été réduit de 14,4% de 2006 à 2009 avec une baisse significative dès 2006.

Le second objectif est de réduire son taux d'émission et donc privilégie l'achat via l'UGAP de véhicules dont le taux de CO₂/km est le plus faible possible des catégories concernées, tout en cherchant à diminuer les gammes des véhicules nouvellement achetés.Ainsi le taux d'émission de CO₂ a été réduit de 6,70% entre 2006 et 2009 et est de 154gCO₂ par km aujourd'hui.

Pour le MAEE, il s'agit d'un petit parc voiture. 130 le constituait fin 2009.

Réalizations 2009

L'année 2009 a été une forte année de rénovation du parc. Ainsi 30 véhicules ont été changés et le parc a encore été réduits de deux véhicules. 80% des achats ont été faits pour des voitures ne dépassant pas les 130gCO₂/km et le taux d'émission moyen des achats est de 129gCO₂/km.

Le parc étant limité, la nécessité de changer certains véhicules dont celui du ministre a poussé à rénover la parc plus vite que prévu. Des véhicules polluants ont aussi été cédés.

¹⁴ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0817:FIN:FR:PDF>

Perspectives 2010

Un certain nombre de véhicules sont à changer dont des voitures haut de gamme. Des réflexions sont en cours pour atteindre les objectifs et réduire le niveau d'émissions du parc du MAEE.

Lors du second semestre 2010, le MAEE mènera une étude des possibilités de remplacement des véhicules les plus anciens et les plus polluants par des véhicules hybrides ou électriques et obtenir à terme un parc de voiture total dont les émissions de GES seraient inférieurs à 130g de CO2/Km.

Pour l'acheminement des plis d'un site à l'autre, une étude est en cours pour l'achat de vélocargo. Il s'agit de vélos électriques utilitaires.

FICHE N° 13

Formation et sensibilisation à l'écoconduite

Fiches liées : 12, 14, 17, 18

SERVICES
RÉFÉRENTS

Direction des ressources humaines (DRH)
Service central des achats (SCA)
Sous-direction des services centraux et de la logistique (SIL/SCL)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
Inciter les agents de l'Etat à adopter une conduite automobile économe en énergie susceptible de générer un minimum de 10% de gain en carburant, une diminution des émissions polluantes et une amélioration de la sécurité routière.	<p><u>Pour 2010</u> : 100% des conducteurs automobiles professionnels de l'Etat formés.</p> <p><u>Pour 2012</u> : 100% des agents de l'Etat autorisés à conduire un véhicule administratif et effectuant plus de 5000 km/an formés.</p>	Indicateur du fond financier à partir de 2011

Indicateur retenu :

13a = Nombre d'agents formés par an.

→ Une cinquantaine d'agents sont concernés d'ici fin 2010.

Réalisations 2009

Cette action de formation a été intégrée au livret de formation en 2009.

Un prestataire a été sélectionné pour effectuer ces stages d'ici fin 2010. Il s'agit de la société MOBIGREEN qui est une filiale de la poste.

12 agents ont été formés en 2009 par session de 4 personnes, 8 à Paris et 4 à Nantes.

Perspectives 2010

40 conducteurs automobiles professionnels seront formés en 2010 dont 16 au premier trimestre.

Ainsi, la totalité des conducteurs du service Automobile auront suivi cette formation fin 2010.

Pour ce qui concerne la sensibilisation des agents du MAEE autorisés à conduire un véhicule administratif et effectuant plus de 5000 km/an, soit la seconde phase, des actions de formation seront proposées dès 2011. Environ 70 personnes seront concernées.

FICHE N° 14

Déplacements

Fiches liées : 1, 12, 13, 17, 18

SERVICES
RÉFÉRENTSDirection des affaires financières (DAF)
Direction des systèmes d'information (DSI)
Service des immeubles et de la logistique (SIL)*Circulaire du 3 décembre 2008*

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents de l'Etat. Améliorer les conditions de travail des agents (les déplacements sont très consommateurs de temps et sont sources de fatigue).	Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents de l'Etat de 3% par an <u>à compter de 2008</u> afin de diviser par quatre les émissions d'ici à 2050.	Indicateur du fonds financier en 2011, 2012

Indicateurs de suivi :

14a = Nombre de plans de déplacement réalisés dans l'année.

14b = Quantité de CO₂ moyenne par agent rejetée dans les déplacements aériens.→ **Stratégie Menée :**

La politique immobilière du MAEE a pour objectif de réduire le nombre de site en administration centrale.

La question des déplacements a été prise en compte dans le choix des sites, en favorisant l'accessibilité de ces derniers par les transports en commun et en mode doux et en privilégiant les possibilités d'interconnexion entre sites. Le ministère a ensuite organisé des enquêtes internes pour mieux connaître les conditions de transport des agents, initiant de cette façon une réflexion qui devrait aboutir, à terme, à la réalisation d'un « Plan de déplacement des employés » sur chacun des sites.

Le développement des visioconférences et des bureaux de passage équipés de station EOLE a pour objectif d'éviter les déplacements non indispensables.

Pour ce qui concerne les voyages, le MAEE est très atypique puisque les 2/3 des agents se situent à l'étranger et ainsi plus de 90% des voyages sont réalisés en avion.

Pour les voyages de moins de 3 heures, le train est privilégié et pour les déplacements plus longs, la voie aérienne la plus directe et économique.

Réalisations 2009

Le nombre de site a été réduit à Paris et il est très facile et rapide de se rendre d'un site à l'autre par les transports en commun.

Le MAEE a trois sites à Nantes. Il sont reliés par des navettes. Ainsi, 2 fois par semaine est organisé une navette pour permettre aux agents de se rendre aux archives.

De plus, un seul restaurant d'entreprise existe, sur le site de Breil. Une navette à l'heure du déjeuner a été installée pour permettre aux agents de s'y rendre collectivement.

Par ailleurs, le MAEE/Nantes adhère au plan de mobilité initié par Nantes métropole ¹⁵.

¹⁵ http://www.tan.fr/jsp/fiche_pagelibre.jsp?CODE=95403337&LANGUE=0&RH=1228244146375&RF=1266328512327

Aucun plan de déplacement spécifique n'a pour le moment été formulé mais une enquête a été réalisée sur le site de la Courneuve.
La visioconférence a été déployée aussi bien en France qu'en postes. Actuellement, 29 visioconférences sont installées sur les différents sites de l'administration centrale. Certaines sont en place dans des bureaux (SG, ministre...) d'autres à la disposition d'un public plus large, dans des salles de réunion. Elle est très souvent utilisée par les agents de Nantes afin d'éviter un déplacement pour une courte durée mais aussi pour des réunions intra-ville.
Elle est aussi utilisée avec les postes à l'étranger. Sa généralisation reste tributaire de la qualité des réseaux de communication internationaux.
Les téléconférences sont aussi encouragées et tous les agents du MAEE sont équipés d'un poste téléphonique qui permet une conversation à 3 sans passer par une numérotation spéciale.
Les déplacements aériens des agents du MAEE, AC et postes cumulés ont généré en 2009, l'émission de 4.3M kg/co2.

Perspectives 2010

Concernant la visioconférence, il est prévu une modernisation des infrastructures ainsi qu'un plan de formation à l'utilisation du nouvel outil afin d'augmenter encore le niveau d'utilisation. C'est un projet partagé entre les départements informatique et financier.
Pour le transport des colis, le MAEE envisage de se doter de vélocargo, solution écologique et rapide sur les sites de Paris et Nantes.

FICHE N° 15

Energie et eau*

* Achat et gestion des fluides uniquement

Fiches liées : 1, 2, 8, 9, 16, 17, 18

SERVICE
RÉFÉRENT

Service des immeubles et de la logistique (SIL)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
Réduire la consommation d'eau et des énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre.	Pour 2010 : réduire, dans les bâtiments publics, les émissions de gaz carbonique (CO ₂) de 20%, les consommations d'énergie de 10%, les consommations d'eau de 20%.	Indicateurs du fonds financier 2009, 2010, 2011, 2012

Indicateurs de suivi :

- 15a = Consommation annuelle moy. d'électricité en kWh agent.
- 15b = Consommation annuelle moy. de gaz en kWh par agent.
- 15c = Consommation annuelle moy. de fioul en kWh par agent.
- 15d = Consommation annuelle moy. de bois en kWh par agent.
- 15e = Consommation annuelle moy. de charbon en kWh par agent.
- 15f = Consommation annuelle moy. de chauffage urbain en kWh par agent.
- 15g = Consommation annuelle moy. d'énergie en kWh par agent.
- 15h = Consommation annuelle moy. d'eau en m³ par agent.

→ Stratégie Menée :
 Prise en compte de l'optimisation de la gestion des fluides dans la politique immobilière du MAEE.
 Processus d'amélioration continue sur la base des retours d'expérience au fur et à mesure des rénovations.
 Sur la base de l'outil expert de suivi des fluides déployés et des bilans énergétiques, amélioration sur la base des recommandations.

Réalizations 2009

La mise en place d'un outil expert de suivi des fluides a été lancé pour l'ensemble des sites parisiens et nantais de l'administration centrale.
 Les bilans énergétiques ont aussi été lancés pour la majeure partie des bâtiments.
 Le ministère a également redéfini la fonction de maintenance, en regroupant dans un marché unique l'ensemble des prestations extérieures. Ce marché « multi-service » permettra notamment de disposer d'un pilotage global des prestations et de mieux maîtriser l'impact des opérations de maintenance sur l'environnement et les dépenses. Il contribuera à rationaliser l'utilisation des ressources (énergie, eau) et à promouvoir des actions écoresponsables. La gestion technique des bâtiments (GTB) intégrée à la définition des différents programmes immobiliers participe également à la maîtrise de la consommation d'énergie et de fluides.
 Ainsi, la réduction des consommations d'eau et d'énergie a été prise en compte au niveau des travaux de rénovation des premiers sites Courneuve et Convention.
 Les robinets sont performants et ont été équipés de mitigeurs et mousseurs.

Perspectives 2010

Chaque bâtiment est géré indépendamment en aval sur la base des bilans énergétiques et de l'outil de suivi des fluides déployés.

Le titulaire du marché doit proposer des pistes d'amélioration dans trois domaines :

Paramétrage (GTB : horaires, horaires par zones, lien avec les horaires des agents ..)

Petites améliorations (détecteur de mouvement, mousseur) – concerne tous les sites

Gros travaux avec impacts écologiques importants – une cuve de récupération d'eau est à l'étude à la Celle Saint Cloud

FICHE N° 16

Eclairage

Fiches liées : 10, 15, 17, 18, 19

SERVICE
RÉFÉRENT

Sous-direction des services centraux et de la logistique (SIL/SCL)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
Réduire les consommations des énergies émettrices de gaz à effet de serre.	Réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage artificiel.	

- Pas d'indicateur prioritaire retenu -

→ Stratégie Menée :

La politique immobilière du MAEE intègre la prise en compte de réduction des consommations énergétiques émettrices de gaz à effet de serre. De plus elle prévoit le recours à la gestion technique des bâtiments (GTB). C'est le cas pour les 2 sites rénovés de la Courneuve et de la Convention. Il permet en outre de connaître la part de l'éclairage dans la consommation énergétique.

Par ailleurs, lors de leur renouvellement, les lampes sont systématiquement remplacées par des lampes à fluorescence.

Une double sensibilisation des donneurs d'ordre/ gestionnaires et des agents est réalisé pour agir sur les choix de produits et l'utilisation.

Réalisations 2009

Les sites de Courneuve et Convention ont été équipés d'éclairage basse consommation et une GTB a été mise en place. Ainsi, le matériel est performant (type de lampe) et les luminaires les plus proches des ouvertures sont commandés par des cellules électriques. La GTB gère le planning de fonctionnement des luminaires (les éteignant notamment en soirée).

Pour les autres sites parisiens, le remplacement des ampoules se fait au fur et à mesure de l'obsolescence.

Pour les sites Nantais, le remplacement des ampoules pour des ampoules à LED a démarré, notamment dans les halls et les couloirs. Des minuteries ont été installées.

Perspectives 2010

Pour 2010, des études sont en cours pour trouver de nouvelles ampoules adéquates et esthétiques pour les lustres de l'Hôtel du Ministre. La rubrique écogestes de l'intranet créé début 2010 reprend des recommandations d'usage et fait l'objet régulier d'une actualité. Le paramétrage de la GTB sur les sites de Convention et Courneuve est affinée pour réduire les consommations.

FICHE N° 17

Bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre

Fiches liées : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18

SERVICE
RÉFÉRENT

Service des immeubles et de la logistique (SIL)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
bâtiments publics, les activités et tous les biens et services consommés par les services de l'Etat et ses établissements publics administratifs.	<p>Etablissement d'un bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des administrations centrales d'ici à la fin de l'année 2008.</p> <p>Etablissement d'un bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des sites les plus significatifs occupés par les services déconcentrés et les établissements publics administratifs d'ici à la fin de l'année 2009.</p> <p>Etablissement d'audits énergétiques de tous les bâtiments de l'Etat d'ici à fin 2010.</p> <p>Etablissement et mise en œuvre de plans d'actions.</p>	Indicateur du fonds financier en 2009, 2010, 2011 et 2012

- Pas d'indicateur prioritaire retenu -

→ Stratégie Menée :
Bilan des consommations en lien avec la politique immobilière des bâtiments et de maintenance des bâtiments

Réalizations 2009

Dans le cadre du plan administration exemplaire, le ministère a lancé en 2009 des audits énergétiques sur ses principaux sites (représentant environ 80% de la SHON). Des audits légers ont été réalisés sur les sites de la Celle Saint Cloud, Strasbourg et Rue Cruz.

Perspectives 2010

Le site de Convention, qui a fait l'objet d'une récente rénovation générale, est déjà énergiquement efficace (consommation conventionnelle de 185 kWep/m².an, soit une classe D et une émission de gaz à effet de serre de 13 kg eqCO₂ /m².an, soit une classe C).

Cette efficacité est liée notamment à la qualité des menuiseries et à l'isolation des murs extérieurs, à la performance des équipements de chauffage, à l'utilisation d'une énergie respectueuse de l'environnement pour le chauffage (choix du CPCU) et à la maîtrise des consommations d'énergie via la GTC.
Si les principaux gisements d'économie ont sans doute déjà été pris en compte lors de la dernière rénovation, d'autres pistes seront recherchées pour diminuer encore la consommation énergétique. A ce titre, le ministère entend développer les actions de formation auprès de ses agents, pour encourager la poursuite des attitudes écoresponsables.

Les audits des sites nantais et du Quai d'Orsay sont en cours de finalisation. Le ministère s'appuiera sur leurs conclusions afin d'étendre les bonnes pratiques à l'ensemble des sites.

Les audits sur les derniers sites vont être lancés en 2010. Il s'agit de petits sites.

Par ailleurs, le bilan carbone de l'administration centrale sera réalisé d'ici fin 2010. Les récents changements de sites avaient retardés sa réalisation.

FICHE N° 18

Formation

Fiches liées : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20

SERVICE
RÉFÉRENT

Direction des ressources humaines (DRH)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
<p>Promouvoir chez l'ensemble des agents de la fonction publique, notamment les hauts fonctionnaires, une culture partagée du développement durable et de l'achat public durable. Développer les compétences professionnelles des acheteurs pour une meilleure prise en compte du développement durable dans les achats publics. Créer des cycles approfondis de formation initiale pour les agents chargés des achats généraux ou métiers. Sensibiliser les prescripteurs et techniciens au développement durable et aux enjeux de l'achat public durable.</p>	<p>Pour la formation initiale Inscrire, d'ici à 2010, dans les formations initiales des écoles formant des agents de l'Etat, des modules obligatoires « développement durable ».</p> <p>Objectifs cibles pour la formation continue Généraliser, à partir de 2009, une formation à l'achat public durable (écoresponsable et socialement responsable) à tous les acteurs de la commande publique (techniciens, acheteurs, juristes). Permettre à tous les intéressés de suivre, à partir de 2010-2011, des actions de perfectionnement sur les segments d'achat inscrits dans le Plan national d'action pour des achats publics durables¹⁶ et dans les présentes fiches. Prévoir, d'ici à 2010, dans toutes les formations d'adaptation à l'emploi (cadres dirigeants, experts), une session sur les problématiques du développement durable et leurs impacts sur leurs métiers. Toutes les administrations doivent mener, d'ici à 2009, au moins une action de sensibilisation au développement durable de tous leurs agents (y compris en tant qu'utilisateur/consommateur).</p>	<p>Indicateur retenu pour le fonds financier à partir de 2011</p>

Indicateurs retenus :

12a = Nombre de jours de formation/sensibilisation à l'achat public durable suivis par les agents de l'Etat sur les trois dernières années

➔ Stratégie menée : Des stages de sensibilisation à l'écoresponsabilité et à l'achat public durable sont proposés tout au long de l'année aux agents du MAEE toute catégorie confondue en partenariat avec l'IGPDE.

Réalizations 2009

Les actions de formation à l'achat durable et des sessions de sensibilisation à l'écoresponsabilité ont été inscrites dans le livret de formation 2009. L'information a été par ailleurs diffusée à l'ensemble des agents via le site intranet du MAEE. Un agent du Service central des achats s'est inscrit à la formation achat public durable en 2009.

¹⁶ <http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/PNAAPD.pdf>

Perspectives 2010

4 agents ont suivi une formation achat durable de deux jours en 2010. Un référent « Achat Durable » a été nommé au bureau des marchés, il a la mission de promouvoir ces formations au sein des services concernés par l'achat public.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Institut Diplomatique et Consulaire (IDC) en avril 2010, une journée de formation au développement durable dans les actions courantes du ministère en lien avec le PAEE a été intégrée. 40 agents suivent ce stage.

Un module de sensibilisation à l'écoresponsabilité au sein d'une administration sera intégré dans le cadre des stages d'insertion des agents de catégorie B (en juin 2010 – 60 stagiaires environ) et des agents de catégorie C (en septembre 2010 – 70 stagiaires environ). Ainsi, dès 2010, l'ensemble des nouveaux agents entrants au MAEE, toutes catégories confondues, seront sensibilisés à l'écoresponsabilité et au PAE développement durable.

FICHE N° 19

Achats socialement responsables

Fiches liées : 4, 5, 6, 9, 10, 11, 18, 20

SERVICE
RÉFÉRENT

Service central des achats (SCA)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
<p>1. Développer l'utilisation, par tous les acheteurs publics, des clauses sociales du code des marchés publics permettant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi¹⁷ et des personnes handicapées en :</p> <p>a) systématisant l'application des dispositions spécifiques prévues à l'article 10 (allotissement, sauf inconvénient économique ou financier), à l'article 14 (condition d'exécution, exprimée en nombre d'heures de travail réalisées par insertion des personnes éloignées de l'emploi) et à l'article 15 (lots ou marchés réservés à des entreprises adaptées, à des établissements et structures d'aide par le travail ou à des structures équivalentes employant une majorité de personnes handicapées) dans des conditions compatibles avec les capacités des entreprises et structures concernées, en conformité avec l'objet des marchés et adaptées à l'équilibre économique des prestations attendues ;</p> <p>b) appliquant, éventuellement, les dispositions particulières prévues à l'article 30 (procédure adaptée pour les marchés dont l'objet est l'insertion), à l'article 50 (variantes autorisées), à l'article 53-1 (critère secondaire de sélection sur la qualité de l'offre d'insertion basée sur la condition d'exécution de l'article 14).</p> <p>2. Développer les exigences d'achats éthiques (respectueux du droit du travail et des conditions de travail), pour faire progresser partout les droits sociaux fondamentaux, et d'achats équitables, pour mieux rémunérer les producteurs désavantagés situés dans des pays en développement.</p>	<p>Pour 2012 :</p> <p>Atteindre, dans les segments comportant au moins 50% de main d'œuvre, 10% au moins du montant des achats courants de l'Etat réalisés par des publics ou organismes relevant de l'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, associations intermédiaires, GEIQ, etc.) ou des structures employant une majorité de travailleurs handicapés.</p> <p>Développer les exigences d'achats éthiques (respectueux du droit du travail et des conditions de travail), pour faire progresser partout les droits sociaux fondamentaux, et d'achats équitables, pour mieux rémunérer les producteurs désavantagés situés dans des pays en développement.</p>	<p>Indicateur du fonds financier à partir de 2011</p>

Indicateurs retenus :

13a = Nombre de marchés notifiés intégrant une clause sociale au titre de l'article 14 du code des marchés publics / Nombre total de marchés notifiés.

13b = Montant des marchés notifiés intégrant une clause sociale au titre de l'article 14 du code des marchés publics / Montant total des marchés notifiés.

13c = Nombre de salariés en insertion par l'activité économique du fait d'une clause d'insertion au titre de l'article 14 du code des marchés publics.

¹⁷ Les différentes catégories de personnes concernées sont définies au paragraphe 1.2 du guide publié par l'Observatoire économique de l'achat public à l'attention des acheteurs publics (Commande publique et accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées) : http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/daj/oeap/documents_ateliers/personnes_eloignees/guide_commande_publicque_acces_emploi_personnes_eloignees.pdf

13d = Nombre de lois ou de marchés notifiés intégrant une clause de réservation au titre de l'article 15 du code des marchés publics / Nombre total de marchés notifiés.

13e = Montant des lots ou des marchés notifiés réservés au titre de l'article 15 du code des marchés publics / Montant total des marchés notifiés.

→ Stratégie Menée :

Le Service Central des Achats, qui a été créé en 2009, est le service référent en matière d'achats publics durables et socialement responsables. Il est aussi partie prenante dans plusieurs domaines d'action du PAE.

Il joue un rôle de sensibilisation et d'information auprès des services acheteurs du Département grâce à son réseau de correspondants achats.

Annuellement, il anime et conduit une session d'information auprès de ses correspondants achats, intégrant une présentation des achats responsables et des formations disponibles dans ce domaine.

Au jour le jour, il publie sur son site Internet des actualités relatives à l'achat responsable et tient à jour des rubriques consacrées à ce sujet et destinées à être lues par l'ensemble des agents du MAEE (en centrale et en poste à l'étranger).

Enfin, depuis 2010, ce service accueille officiellement le référent Achats Responsables. Cet agent est chargé du suivi des réalisations des services acheteurs en matière d'insertion de clauses sociales dans les marchés publics et participe aux groupes de travail interministériels dédiés aux achats responsables.

Réalisations 2009

L'année 2009 a vu la montée en puissance du service central des achats. En décembre a eu lieu la première réunion des correspondants achats.

Un agent de la cellule pilotage a été chargé de répertorier les marchés contenant des clauses sociales et les bonnes pratiques mises en œuvre au MAEE. Il a développé et publié des rubriques dédiées aux achats responsables sur Diplonet (Intranet MAEE).

Il travaille en étroite collaboration avec le correspondant PAE et la DRH (suivi des agents formés aux achats responsables).

En juin 2009 a été conclu un marché de déménagement avec la société BOVIS ayant permis de réaliser 1046 heures d'insertion. Un travail de coordination et de suivi avec la Maison de l'Emploi de Paris a été organisé pour suivre ce dossier.

Au niveau des bonnes pratiques mises en place au MAEE a été recensé le recours à un ESAT (les Ateliers de Montguichet) employant des travailleurs handicapés pour réaliser la décoration florale de l'Hôtel du Ministre.

Perspectives 2010

Les objectifs de l'année 2010 sont les suivants :

- procéder à un recensement systématique des marchés formalisés comme des MAPA incluant une clause sociale (à cet effet, la note de service organisant la procédure d'achat au MAEE sera refondue pour doter le référent achats responsables d'un outil de suivi des achats responsables).
- étudier le suivi et la mise en œuvre d'un indicateur.
- étoffer le site Intranet consacré aux achats responsables afin de regrouper en un lieu unique des outils et des guides à la disposition des agents et de relayer l'information relative aux formations achats responsables.
- dédier un agent au dossier des achats responsables et le former à haut niveau.
- développer le thème des achats responsables dans la réunion annuelle des correspondants achats à l'automne 2010.
- recourir à la convention de partenariat UGAP négociée par le SAE pour la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
- veiller à l'insertion de clauses sociales dans le futur marché petits travaux tout corps de métier et dans le renouvellement du marché traiteur.

FICHE N° 20

Responsabilité sociale de l'Etat*

* *Egalité des chances, recrutement et parité*

Fiches liées : 18, 19

SERVICE
RÉFÉRENT

Direction des ressources humaines (DRH)

Circulaire du 3 décembre 2008

Objectifs	Objectifs Cibles	Rappel
1. Emploi des travailleurs handicapés 2. Diversification des recrutements au sein de la fonction publique <i>L'accès à l'emploi public des jeunes sans qualification</i> <i>L'accès des jeunes issus de différents milieux socioprofessionnels</i> <i>La suppression des limites d'âge pour l'accès au recrutement dans la fonction publique</i>		

- Pas d'indicateur prioritaire retenu -

→ Stratégie Menée :

La politique d'égalité des chances et de diversité menée au sein du département depuis plusieurs années est au cœur de notre politique des ressources humaines. Elle vise trois objectifs : attirer des compétences (recrutement), asseoir la légitimité sociale du ministère (communication), ouvrir notre communauté de travail sur son environnement social (conditions de travail).

Elle comprend six volets complémentaires

- prévention et sanction des discriminations,
- égalité professionnelle entre hommes et femmes,
- diversité sociale des recrutements
- Insertion des travailleurs handicapés,
- conditions de travail et équilibre vie professionnelle - vie privée
- prise en compte de l'environnement familial et du conjoint.

Cette démarche a été formalisée dans le cadre de la charte de l'égalité professionnelle et de l'égalité des chances (cf Annexe) signée le 25 mars 2009 par le Ministre et à laquelle la quasi-totalité des syndicats et associations d'agents ont apporté leur soutien.

Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes poursuit résolument sa politique de recrutement de travailleurs handicapés à hauteur de 10% des recrutements annuels. Pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans sortis du système éducatif sans diplôme, le PACTE est mis en œuvre au MAEE depuis 2006.

Pour les jeunes ayant le potentiel nécessaire pour poursuivre des études, un dispositif a été mis en place depuis 2008 visant à lutter contre les réflexes d'autocensure face à la carrière diplomatique

Réalisations 2009

La démarche a été formalisée par le MAEE dans le cadre de la **charte de l'égalité professionnelle et de l'égalité des chances signée le 25 mars 2009 par le Ministre**¹⁸, et à laquelle la quasi-totalité des syndicats et associations d'agents ont apporté leur soutien. Cette charte, qui marque l'appropriation par le MAEE des objectifs gouvernementaux figurant dans la charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique, repose sur l'idée que les agents du MAEE, étant appelés à représenter la France et ses intérêts à l'étranger, doivent refléter le mieux possible la diversité des talents et des profils culturels et sociaux de la société française. La démarche s'appuie sur de nombreux agents volontaires, gage de l'appropriation par la communauté de travail des objectifs.

Pour ce qui concerne l'emploi des personnels handicapés, le MAEE poursuit sa politique dynamique en faveur de ces personnes, que ce soit au titre des recrutements, de l'aménagement des postes de travail ou encore de l'accessibilité des locaux. Il a formalisé un troisième plan triennal pour la période 2009-2011. Il précise la politique de recrutement, les parcours professionnels, l'adaptation des postes de travail, une convention avec le FIPHFP, le suivi des orientations et leur contrôle.

Ainsi, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi instituée par les articles L.5212-13 et L. 5212-15 du code du travail constituaient à ce jour **5 % des effectifs en 2009**. Le taux d'emploi indirect, majoré des dépenses en faveur des personnes handicapées s'élèvent à 6,23%.

Le plan de recrutement pluriannuel maintient le niveau de recrutement de personnes handicapées à 10% et à 6 % au minimum des recrutements de fonctionnaires prévus dans chaque catégorie et dans chaque corps. **En 2009, 14 personnes ont ainsi été recrutées.**

Les profils retenus s'alignent sur ceux des candidats aux différents concours, avec une exigence juridique et linguistique pour les A et B, des qualités administratives pour les C, et plus généralement une aptitude à s'inscrire dans la dimension internationale du ministère. Un avis de recrutement est publié notamment au Journal officiel. La sélection se fait sur dossier, épreuves écrites de mise en situation, entretien, puis audition devant une commission de recrutement. Les lauréats effectuent un an sous contrat avant d'être titularisés sur avis d'une commission ad hoc puis de la commission administrative paritaire du corps concerné.

Des efforts financiers importants ont été consentis pour améliorer les conditions d'accessibilité et de travail. **Des conditions d'accessibilité optimales ont été réalisées à l'occasion de l'aménagement des locaux qui regroupent différents services du ministère sur les nouveaux sites de la rue de la Convention et de La Courneuve depuis 2009.**

Outre les aménagements requis pour leur poste de travail – aménagements matériels avec des équipements ou logiciels spécifiques mais aussi temporels avec le recours au temps partiel -, les agents qui en expriment le souhait peuvent, pour pallier des contraintes liées à leur handicap, bénéficier de conditions particulières (formation linguistique individuelle, accompagnement adapté) et de cours spécifiques dispensés par des organismes extérieurs au titre de la formation continue (braille, langue des signes française, formations pour malentendants). Le recours au télétravail est favorisé pour les agents parisiens et nantais qui le souhaitent, avec mise à disposition d'un poste de travail adapté à domicile tout en veillant au maintien d'un lien solide avec le service de rattachement.

Les personnes handicapées suivent un parcours professionnel individualisé mais qui offre des perspectives identiques à celui des collègues du même corps issus des concours, qu'il s'agisse de la promotion interne ou de la mobilité géographique et fonctionnelle, en France comme à l'étranger, sous réserve pour cette dernière de l'avis du médecin de prévention. **En 2009, plusieurs agents dont certains lourdement sont partis en poste en 2009.**

Les agents handicapés ont à leur disposition deux correspondants handicap au sein de la direction des ressources humaines, qui participent à leur sélection, veillent à leur intégration et les rejoignent pour répondre à leurs interrogations et les conseiller.

Le ministère mène parallèlement une politique active de recrutement de vacataires et d'accueil de stagiaires handicapés, tant en France qu'à l'étranger. Il privilégie dans toute la mesure du possible le recours aux entreprises adaptées. Les dépenses dans ce secteur ont atteint 55 559€ en 2009.

Pour ce qui concerne l'égalité des chances, dans le cadre du **Pacte** sont recrutés **9 agents par an**. Chaque agent recruté est accompagné pendant la durée de son contrat par un tuteur volontaire ayant au moins deux ans d'ancienneté (un parrainage des lauréats de concours pendant la durée de leur stage est également en cours d'expérimentation).

L'ouverture par le MAEE d'un nouveau site à La Courneuve permet d'approfondir notre politique de la diversité. Un effort particulier est d'ores et déjà consenti pour ouvrir nos stages et vacations aux jeunes en provenance de La Courneuve et des communes voisines.

¹⁸ charte en PJ

Perspectives 2010

En 2010, 13 personnes handicapées seront recrutées par le MAEE dans les trois catégories A, B et C. Ce sont déjà une centaine d'agents qui ont été recrutés depuis le premier plan. **Le taux de 6 % devrait ainsi être atteint en 2012.**

Dans la perspective d'une intensification de l'embauche et d'une meilleure intégration des agents recrutés, le MAEE prévoit de passer prochainement une convention avec le FIPHFP (fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour financer un programme de projets comprenant des aménagements de postes de travail faisant appel à des techniques avancées, des formations spécifiques, des services d'accompagnement à la personne, une sensibilisation accrue du personnel à l'accueil d'un travailleur handicapé.

Un effort particulier est prévu par le nouveau plan triennal pour améliorer l'accessibilité des implantations du ministère à l'étranger.

Pour ce qui concerne l'égalité des chances mais aussi dans la perspective de lutter contre les réflexes d'autocensure face à la carrière diplomatique, des actions pédagogiques plus institutionnalisées sont envisagées avec certains établissements : à ce titre, le MAEE a pris part aux journées de l'Excellence et de la Réussite / Portes ouvertes, organisées en janvier 2010 par le lycée Louise Michel de Bobigny à l'attention des élèves et lycéens du réseau Méhul (réseau géographique d'une vingtaine de lycées).

ANNEXES

Annexe 1 Répartition du Plafond d'emplois (en ETP)

Annexe 2 Lancement des Audits Energétiques

Annexe 3 Mise en service Outils expert de suivi des fluides

Annexe 4 Voitures particulières achetées ou louées en 2009

Annexe 5 Consommation de papier en 2009

Annexe 6 Imprimantes et copieurs en 2009

Annexe 7 Consommation Fluides par comptes PCE en 2009